

1 chef de service adjoint

Référence : 3134-24-0893/SSR du 03/05/2024



Ville de
NOUMÉA

Employeur : Maire de Nouméa

Corps /Domaine : Attaché ou Rédacteur

Direction : Politique de la Ville

**Durée de résidence exigée
pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾:/**

Lieu de travail : Annexe Gallieni

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 03 mai 2024

Date limite de candidature : Vendredi 24 mai 2024

Détails de l'offre :

La ville de Nouméa et ses 1600 collaborateurs sont engagés quotidiennement au service des 100.000 Nouméens. Ils œuvrent au développement de la Ville avec plus de 200 équipements et services en lien avec les nombreux domaines de compétence dévolus à la commune.

La direction de la politique de la Ville met en œuvre les orientations stratégiques définies par l'exécutif municipal en matière de proximité, de prévention, d'insertion et d'amélioration du cadre de vie des populations au sein de la cité. Le service vie de la cité est composé de trois sections « Prévention », « Transversalité » et « Territoires » regroupant 62 agents.

Missions :

Sous la responsabilité du chef de service vie de la cité, le chef de service adjoint co-pilote la mise en œuvre des orientations définies par l'exécutif dans les domaines de l'animation socio-éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance.

Le chef de service adjoint est notamment chargé de la coordination et du pilotage des actions d'animation du territoire de la Ville. Il accompagne les évolutions des modalités de pilotage et de partenariat pour le développement d'une approche territoriale de l'animation.

Il participe :

- à l'organisation et à l'animation des équipes du service en développant les compétences individuelles des collaborateurs,
- à l'élaboration du programme d'actions proposé dans les quartiers de la Ville pour répondre à l'objectif de proximité fixé par l'exécutif dans le domaine socio-éducatif comme dans celui de la prévention,
- à la préparation budgétaire, au suivi et à l'analyse du budget du service,
- à l'évaluation et au suivi des actions menées par le service.

Il est associé à l'organisation du travail partenarial et en réseaux de professionnels et associatifs.

Il participe à l'organisation du rendre compte du service et de la direction.

Il supplée si nécessaire le chef de service dans la représentation du service auprès des autres services municipaux, des partenaires extérieurs ou des élus.

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Connaissance avérée des compétences communales et de l'organisation des services municipaux
- Maîtrise des procédures administratives et financières

- Capacité à rédiger des comptes rendus, des notes de synthèse, des actes administratifs (appels d'offres, conventions, délibérations...)
- Appétence pour le travail en transversalité et en partenariat,
- Maîtrise de l'outil informatique
- Sens des responsabilités, adaptabilité et réactivité.

Contact et informations complémentaires :

Monsieur Gregory ALACCHI - Chef du service vie de la cité - tél. 27.07.02
- Mail : gregory.alacchi@ville.noumea.nc

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, [fiche de renseignements](#), [attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle](#), ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire ⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir au maire de la Ville de Nouméa **prioritairement** par :

- mail : mairie.recrutement@ville-noumea.nc

En cas d'impossibilité de candidater par le biais de la messagerie électronique, les dossiers de candidatures peuvent parvenir au maire de la Ville de Nouméa par :

- voie postale : BP K1 - 98849 Nouméa Cedex
- dépôt physique : 16, rue du général Mangin Nouméa

***La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.
Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.**

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique